

Collectivités locales : soutenez les Centrales Villageoises !

Les sociétés Centrales Villageoises contribuent à votre **projet de territoire** et à l'**atteinte des objectifs** liés aux enjeux climatiques et énergétiques :

- ◆ Production d'énergies renouvelables
- ◆ Maîtrise de l'énergie
- ◆ Contribution au dynamisme de l'économie locale
- ◆ Création de lien social
- ◆ Evolution des comportements

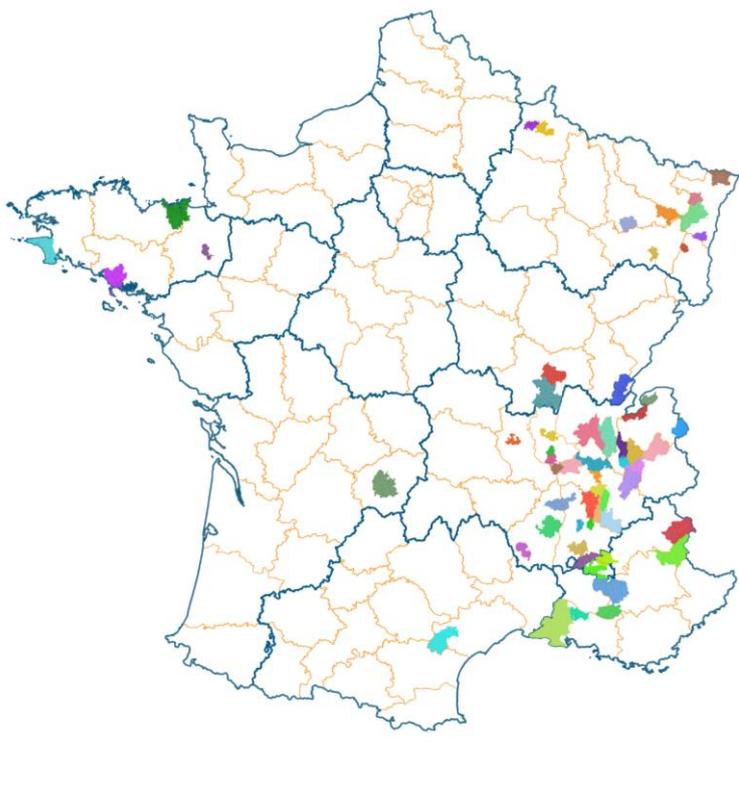


Adhérer à l'association, c'est soutenir le modèle des Centrales Villageoises qui permet d'agir concrètement en faveur de la transition énergétique sur votre territoire.

Nos valeurs

- ▮ implication directe des citoyens
- ▮ lien fort avec les collectivités locales
- ▮ prise en compte des enjeux propres au territoire
- ▮ valorisation des ressources du territoire
- ▮ partage des richesses créées

Les Centrales Villageoises en bref :



61
territoires impliqués



+ de 6000
actionnaires



+ de 400
installations PV en
service



+ de 12 M€
investis

Chiffres : Août 2022

Le réseau des Centrales Villageoises fonctionne sur la base de la mutualisation d'outils et de services qui facilite le développement de nouveaux projets. Il s'est structuré autour d'une association en mars 2018. L'association est composée de personnes morales regroupées en quatre collèges :

- Centrales Villageoises
- Collectivités
- Autres personnes morales
- Membres fondateurs

Barème d'adhésion (collège collectivités)

EPCI et communes

Population inférieure à 10 000 habitants	0,15 € / hab.
Population entre 10 000 et 25 000 habitants	1 500 €
Population supérieure à 25 000 habitants	2 000 €

Régions

Région < 5 M habitants	3 000 €
Région > 5 M habitants	4 000 €

Parcs naturels régionaux non fondateurs

400 €

ASSOCIATION DES CENTRALES VILLAGEOISES

18 rue Gabriel Péri 69100 Villeurbanne

www.centralesvillageoises.fr

association@centralesvillageoises.fr

Retrouvez-nous sur



Centrales
Villageoises

Association